



COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Dix-neuvième session

11-15 septembre 2023

PERMETTRE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET UN ACCÈS AUX MARCHÉS DURABLES POUR LA PÊCHE ARTISANALE

Résumé

Les acteurs de la pêche artisanale interviennent sur tout un éventail de marchés aux niveaux mondial, régional et national. Cependant, ils ont parfois des difficultés à accéder aux marchés et à en retirer suffisamment d'avantages pour assurer durablement leur subsistance. Le présent document rend compte des travaux sur le sujet qui visent à favoriser des échanges commerciaux et un accès aux marchés durables pour la pêche artisanale, en tenant compte des questions d'apparition récente et des éléments nouveaux qui se sont fait jour depuis la 18^e session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches. Il s'articule autour de trois domaines thématiques: les données et les informations, le renforcement des capacités, et la création d'un environnement favorable.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Fournir des orientations sur les activités prioritaires pour la FAO, notamment l'élaboration de produits axés sur les connaissances, de données et d'informations spécifiques, et le renforcement des capacités afin de favoriser la mise en œuvre des recommandations du chapitre 7 («Chaînes de valeur, activités après capture et commerce») des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (les Directives sur la pêche artisanale)¹. Ces recommandations concernent les chaînes de valeur, les activités après capture et le commerce, ainsi que la mise en place du volet sur l'accès aux marchés de la cible 14.b des objectifs de développement durable (ODD): «Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés».

¹ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/I4356FR>.

- Mutualiser les données d'expérience afin de favoriser des échanges commerciaux et un accès aux marchés durables pour la pêche artisanale, en mettant en évidence les possibilités et les obstacles dans les contextes mondiaux, régionaux et nationaux.
- Prendre en compte les messages et recommandations clés issus de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022) au sujet de la promotion d'échanges commerciaux et d'un accès aux marchés durables pour la pêche artisanale, notamment la contribution à la commémoration prochaine du 10^e anniversaire des Directives sur la pêche artisanale.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Nicole Franz, spécialiste des pêches
Courriel: nicole.franz@fao.org

CONTEXTE

1. Depuis 2019, les membres rappellent, au sein du Sous-Comité du commerce du poisson, le rôle essentiel des Directives sur la pêche artisanale et soulignent l'importance des activités de la FAO liées au chapitre 7 des Directives et à la réalisation de la cible 14.b des ODD.
2. En outre, lors de plusieurs sessions du Sous-Comité du commerce du poisson, la FAO a été fortement encouragée à poursuivre son action visant à améliorer la compréhension, par les membres, des chaînes de valeur, des activités et du commerce après capture dans le contexte de la pêche artisanale et à favoriser un accès équitable aux marchés pour cette forme de pêche, en tenant compte des questions de genre. Par ailleurs, l'Organisation a été exhortée à donner la priorité aux mesures visant à faciliter l'accès de la pêche artisanale aux marchés et à améliorer la sécurité alimentaire en élaborant des produits axés sur les connaissances, des données et des informations spécifiques, ainsi que des activités de renforcement des capacités.

INTRODUCTION

3. Selon les estimations les plus récentes, la pêche artisanale représentait au moins 40 pour cent des débarquements mondiaux de la pêche de capture en volume et 44 pour cent de la valeur totale des captures débarquées en 2016². Sur la période 2013-2017, la valeur annuelle moyenne des débarquements de la pêche artisanale était estimée à près de 77,2 milliards d'USD en valeur nominale: la pêche artisanale marine atteignait plus de 58,1 milliards d'USD tandis que la pêche artisanale continentale s'élevait à plus de 19 milliards d'USD.
4. On estime que la pêche artisanale emploie 60,2 millions de personnes tout au long de la chaîne de valeur, soit 90 pour cent du nombre total de personnes qui travaillent dans la pêche de capture à l'échelle mondiale. En 2016, le nombre d'emplois dans la chaîne de valeur de la pêche artisanale représentait 1,9 pour cent de la population mondiale active en emploi, 1 emploi sur 50 dans le monde et 6,7 pour cent des emplois agricoles (production végétale, élevage, forêts et pêches). Les femmes représentaient 35 pour cent (soit 20,9 millions de personnes) de la main-d'œuvre totale de la chaîne de valeur de la pêche artisanale et près de la moitié (49,8 pour cent) des personnes employées à temps partiel ou à temps plein dans le secteur après capture de cette chaîne de valeur.
5. Globalement, si l'on considère les personnes qui occupent un emploi dans la chaîne de valeur de la pêche artisanale, les personnes qui exercent des activités de subsistance et les personnes à leur

² <https://www.fao.org/3/cc4576en/cc4576en.pdf>.

charge, ce sont au moins 491,7 millions de personnes dont les moyens de subsistance dépendent en partie de la pêche artisanale, soit près de 6,6 pour cent de la population mondiale et 13,2 pour cent de la population dans les 46 pays les moins avancés (PMA).

6. Au cours des 50 dernières années, la pêche artisanale a contribué à l'essor du commerce international des produits halieutiques et aquacoles³. La dynamique du marché mondial des produits aquatiques concerne de plus en plus la pêche artisanale, car la part des pays en développement dans les flux commerciaux internationaux de produits alimentaires aquatiques n'a cessé d'augmenter depuis 1976⁴.

7. L'essor de la pêche artisanale sur les marchés mondiaux de produits aquatiques doit être envisagé avec optimisme et prudence. Cette participation accrue offre la possibilité d'augmenter les revenus et de réduire la pauvreté, mais peut aussi comporter des risques d'exploitation accrue des ressources, d'inégalités et d'insécurité alimentaire. Ce constat peut s'appliquer aux marchés internationaux, régionaux et nationaux.

DONNÉES ET INFORMATIONS

Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles (étude HH2)

8. La FAO, l'Université Duke et WorldFish ont publié le rapport *Illuminating Hidden Harvests: the Contributions of Small-Scale Fisheries to sustainable development* (Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles: les contributions de la pêche artisanale au développement durable) en mars 2023⁵. Près de 800 chercheurs, fonctionnaires gouvernementaux et consultants ont participé à l'élaboration de ce rapport, qui couvre 58 pays et territoires. Cette section présente quelques nouvelles conclusions utiles tirées de cette étude.

9. L'étude HH2 est la première initiative visant à estimer la contribution de la pêche artisanale aux volumes d'exportation officiels des produits alimentaires aquatiques au niveau national. Il s'agit de l'évaluation la plus complète des interactions entre les produits alimentaires aquatiques et les marchés mondiaux, sachant que l'absence de différenciation commerciale entre les produits de l'aquaculture et ceux de la pêche de capture en général, ainsi qu'entre les productions industrielle et artisanale de ces deux systèmes de production, complique toute évaluation de ce type.

Le rôle de la pêche artisanale dans le commerce international des produits alimentaires aquatiques

10. À la lumière de plusieurs études de cas, le rapport HH2 conclut que le commerce international, y compris le commerce informel, est un aspect essentiel de la pêche artisanale dans toutes les régions du monde. Selon des estimations portant sur 22 pays, qui représentent 48 pour cent de la production mondiale de la pêche de capture marine, près de 26 pour cent en moyenne des captures de la pêche artisanale marine, en volume, ont été exportées entre 2013 et 2017. D'après des estimations concernant neuf pays qui représentent 25 pour cent de la production mondiale de la pêche de capture continentale, un peu plus de 16 pour cent en moyenne des captures de la pêche artisanale continentale ont été exportées entre 2013 et 2017.

11. À l'échelle régionale, les six pays africains qui ont été étudiés ont exporté en moyenne 28 pour cent des captures de leur pêche artisanale marine. Les huit pays américains et les six pays asiatiques en ont exporté respectivement 22 et 18 pour cent, en moyenne, contre 74 pour cent en moyenne pour les deux pays européens.

12. L'analyse HH2 des 26 études de cas nationales fondée sur les estimations disponibles en ce qui concerne les exportations démontre que les exportations internationales des captures de la pêche

³ <https://doi.org/10.4060/ca9229fr>.

⁴ <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cb7874t>.

⁵ <https://www.fao.org/3/cc4576en/cc4576en.pdf>.

artisanale ont tendance à augmenter au fur et à mesure que les pays se transforment économiquement, puisque les captures des pays à revenu élevé sont plus susceptibles d'être exportées.

13. Selon les données disponibles, les espèces capturées dans le cadre de la pêche artisanale qui sont les plus souvent exportées sont les oursins, les bèches-de-mer et d'autres échinodermes (environ 71 pour cent de ces captures sont exportées), les céphalopodes (poulpes, calmars et seiches, à 43 pour cent), et les crustacés, à environ 40 pour cent (étude HH2, page 122, tableau 5.7).

14. L'éclairage apporté par l'étude HH2 sert d'assise à une compréhension plus globale du rôle de la pêche artisanale et de ses interactions avec les marchés internationaux de produits alimentaires aquatiques. Une compréhension plus fine de la dynamique qui sous-tend le rôle de la pêche artisanale dans les échanges commerciaux permettrait d'améliorer l'efficacité des actions publiques et des initiatives de renforcement des capacités, notamment dans le contexte du récent Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de sa mise en œuvre.

15. Par ailleurs, étant donné la diversité et la complexité de cette filière à l'échelle mondiale, délimiter une pêcherie ou un sous-ensemble de participants à une pêcherie en s'appuyant sur des caractéristiques opérationnelles peut s'avérer utile, voire essentiel, si l'on veut cibler et appliquer des politiques de manière efficace. À ce sujet, l'étude HH2 emploie une méthode fondée sur une matrice pour classer les pêcheries selon plusieurs caractéristiques opérationnelles; c'est utile pour compenser l'absence de définition standard de la pêche artisanale.

GLOBEFISH

16. Afin de tenir compte de l'intérêt porté par le Sous-Comité du commerce du poisson aux données sur les échanges commerciaux et le marché propres à la pêche artisanale, le site web GLOBEFISH va être enrichi d'une nouvelle rubrique consacrée à la pêche artisanale⁶. Cette page web, qui présentera des données spécifiques au commerce et au marché de la pêche artisanale, rassemblera des informations sur l'action menée par la FAO en vue de promouvoir et d'améliorer le commerce et l'accès au marché en renforçant les chaînes de valeur, les activités après capture, le commerce ainsi que l'accès aux ressources, notamment par des produits axés sur les connaissances, des données et des outils pertinents. La nouvelle rubrique devrait être mise en ligne en 2023.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

17. Les TIC, comme les smartphones, les applications et les services d'analyse en nuage, offrent un immense potentiel de transformation de la pêche artisanale. Pour une utilisation efficace des TIC, il est nécessaire d'atténuer les risques liés à l'accroissement des inégalités et d'éviter la fracture numérique, qui concerne en particulier les femmes et les pauvres. Dans cette optique, la FAO et WorldFish ont collaboré afin d'étudier les TIC sous l'angle de la pêche artisanale et ont publié un manuel à l'intention des parties prenantes du secteur de la pêche, qui comporte des scénarios d'accès aux marchés⁷.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Autonomiser les femmes dans le secteur de la pêche pour des systèmes alimentaires durables

18. Le projet est financé par la Norvège dans le cadre de l'Instrument de contribution volontaire flexible (FVC) de la FAO⁸. Il aide les femmes employées dans le secteur après capture de la pêche artisanale au Ghana, en Indonésie, à Madagascar, au Malawi, en Namibie, aux Philippines, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone et en Ouganda.

⁶ www.fao.org/in-action/globefish/globefish-home/fr/.

⁷ <https://www.fao.org/documents/card/es/c/cb2030en/>.

⁸ <https://www.fao.org/flexible-multipartner-mechanism/background/fr/>.

19. En collaboration avec des parties prenantes sur le terrain, l'équipe du projet a réalisé une série de vidéos entre pairs pour soutenir l'accès aux marchés de la pêche artisanale en promouvant l'amélioration de la manutention et de la transformation par la conception d'infrastructures, l'organisation et la gestion de groupe, la valorisation et la diversification des produits. Les vidéos et les fiches d'information correspondantes sont diffusées lors d'activités de formation participatives afin d'encourager les interventions à la demande qui améliorent l'accès aux marchés^{9, 10, 11, 12, 13}.

20. À Madagascar, le projet aide à la création d'associations rurales d'épargne et de crédit. Ces associations, qui comptent généralement entre 15 et 25 membres, fonctionnent ainsi: les membres contribuent financièrement à l'association, ce qui leur ouvre droit à des prêts dont le remboursement avec intérêts permet d'accroître les fonds de l'association. Non seulement l'équipe du projet soutient la création de ces associations, mais elle rédige également des manuels de formation qui pourraient être utilisés pour créer des associations rurales d'épargne et de crédit dans d'autres régions.

21. Au Ghana, l'équipe du projet a élaboré une méthode d'évaluation des pertes alimentaires qui tient compte de la problématique femmes-hommes. Cette méthode aide à repérer et à évaluer les contraintes liées au genre qui peuvent réduire la productivité et l'efficacité, ce qui aboutit à des pertes et gaspillages alimentaires et à une baisse des bénéfices pour les transformateurs du secteur de la pêche artisanale. Elle est mise à l'essai sur des sites du projet au Ghana, et s'accompagne de formations et d'activités de renforcement des capacités en matière de transformation du poisson et de gestion des entreprises.

22. En Indonésie, le projet vise à renforcer les compétences des organisations de femmes dans les domaines de la gestion d'entreprise et de la commercialisation. Son équipe a, en parallèle, dispensé une formation sur la salubrité et la qualité des aliments afin de faciliter l'obtention de la certification des produits de l'industrie à domicile, condition cruciale à la délivrance d'une autorisation pour la vente de produits aux consommateurs.

Promouvoir les contributions de la pêche côtière à la sécurité alimentaire et au développement socioéconomique

23. Le projet est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et vise à préserver les ressources marines et à soutenir la pêche artisanale à Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, en Équateur, en Indonésie, au Pérou et au Sénégal¹⁴. Il s'appuie sur une stratégie à deux volets dans l'objectif de créer un environnement durable et rentable pour la pêche artisanale en travaillant, d'une part, avec les autorités en vue d'améliorer les cadres juridiques et, d'autre part, avec les organisations de pêcheurs et de travailleurs du secteur de la pêche pour renforcer leurs capacités et leur accès aux marchés.

24. À Cabo Verde, l'équipe du projet a mené des analyses de la chaîne de valeur et des analyses sous l'angle du genre afin de promouvoir des chaînes de valeur plus efficaces et plus équitables envers les femmes et les hommes. Ces analyses ont alimenté une stratégie en faveur de l'égalité des genres visant à accroître le pouvoir économique et l'autonomie décisionnelle des pêcheuses et des travailleuses du secteur de la pêche. Ce travail est mis en œuvre avec le Ministère de la mer de Cabo Verde, l'Institut pour l'égalité et l'équité entre les genres et l'École de la mer (Escola do Mar).

25. En Équateur, le projet a aidé l'Association de pêche à la canne de Manta (Asociación Cañeros de Manta) à obtenir la certification Fairtrade (commerce équitable) pour sa pêcherie ancestrale¹⁵. La certification Fairtrade est un modèle axé sur le marché visant le développement de chaînes de valeur

⁹ <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/resources/detail-fr/fr/c/1607567/>.

¹⁰ <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/resources/detail-fr/fr/c/1607574/>.

¹¹ <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/resources/detail-fr/fr/c/1607575/>.

¹² <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/resources/detail-fr/fr/c/1607576/>.

¹³ <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/resources/detail-fr/fr/c/1607577/>.

¹⁴ <https://www.fao.org/in-action/coastal-fisheries-initiative/fr/>.

¹⁵ <https://www.fao.org/in-action/coastal-fisheries-initiative/news/detail/fr/c/1603903/>.

durables sur les plans social, économique et environnemental afin de promouvoir l'équité en répartissant les avantages liés au commerce et à l'exportation entre les producteurs primaires et les transformateurs.

26. En Indonésie, le projet assure la promotion du label Sasi pour les produits dont l'origine respecte une pratique traditionnelle de gestion des ressources¹⁶. Le Sasi implique des restrictions spatiales et temporelles relatives à l'exploitation des ressources. Il définit des règles saisonnières pour l'entrée, la capture et les activités autorisées dans la région concernée. Il encadre aussi les rapports sociaux. Ces règles sont contrôlées et mises en application par le *kewang*, qui joue le rôle de police locale. Leur légitimité et celle de l'institution Sasi sont ancrées dans l'*adat*, le droit coutumier. L'objectif est de faire en sorte que la gestion locale de la pêche par les populations autochtones soit récompensée sur les marchés.

Renforcer les chaînes de valeur de la pêche artisanale en suivant une approche centrée sur les parties prenantes

27. FISH4ACP est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la prospérité économique et à la création d'emplois en garantissant la durabilité économique, sociale et environnementale de la pêche et de l'aquaculture¹⁷. Ce programme est coordonné par la FAO et financé par l'Union européenne et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement.

28. Un des volets de ce projet concerne le développement et la diversification des marchés intérieurs pour les huîtres fraîches en Gambie et au Sénégal. En Gambie, l'équipe mènera une étude exploratoire sur le marché du tourisme, et se penchera notamment sur les conditions nécessaires au développement du secteur du tourisme. Au Sénégal, la Journée nationale de l'huître est une grande manifestation qui vise à promouvoir la consommation d'huîtres fraîches et de produits ostréicoles transformés.

29. En République dominicaine, le projet contribue à la mise en place de la «route nationale du mahi-mahi», qui doit permettre d'améliorer la disponibilité du mahi-mahi, de trouver des substituts nationaux aux produits d'importation analogues et de satisfaire la demande locale sans augmenter les captures. Pour atteindre ces objectifs, l'équipe compte sur l'amélioration du transport, du stockage, du système de commercialisation, de la chaîne du froid et des pratiques de transformation, et sur le resserrement des liens entre les acteurs de la chaîne de valeur.

30. À Sao Tomé-et-Principe, le projet ouvre de nouveaux débouchés commerciaux aux pêcheurs et aux travailleurs de la pêche de l'île de Principe, où la production de poisson est excédentaire par rapport à la demande. Le projet soutient le commerce des captures excédentaires avec l'île voisine de Sao Tomé par l'amélioration des moyens d'acheminement et des capacités d'achat des associations sectorielles, l'aide à la conclusion d'accords commerciaux entre les associations, et l'amélioration des conditions de transport entre les deux îles.

31. L'équipe réalise une étude exploratoire en République-Unie de Tanzanie afin de déterminer les marchés potentiels pour les produits de la pêche du lac Tanganyika, tels que le dagaa et la perche. Cette étude va permettre de collecter des informations sur les principaux centres urbains, tels que Dar es Salaam, Morogoro, Kigoma, Dodoma, Arusha et Mbeya, et devrait créer les conditions d'un accès accru aux principaux marchés où se pratiquent des prix supérieurs, qui est la promesse d'un avenir meilleur pour les petits pêcheurs du lac Tanganyika.

Certification

32. Le secteur mondial de la pêche et de l'aquaculture est de plus en plus soucieux de la durabilité de ses produits. La certification, la notation et les projets d'amélioration de la pêche et de l'aquaculture

¹⁶ <https://www.fao.org/in-action/coastal-fisheries-initiative/news/detail/fr/c/1638189/>.

¹⁷ <https://www.fao.org/in-action/fish-4-acp/fr/>.

sont des instruments importants utilisés par ce secteur pour évaluer, mesurer et vérifier la durabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture qui sont échangés.

33. En mai 2022, la FAO a organisé un webinaire sur le thème «Certification de la durabilité: exploiter le potentiel de la pêche et de l'aquaculture artisanales», qui a permis de faire un tour d'horizon des systèmes de certification de la durabilité et d'examiner les contraintes et les évolutions de la pêche et de l'aquaculture, en s'intéressant principalement aux activités à petite échelle¹⁸. Plus de 200 personnes de 64 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord ont participé à cette rencontre. La FAO commandera un rapport et réalisera une analyse des systèmes de certification pour la pêche artisanale en s'appuyant sur les résultats du webinaire, conformément à la recommandation formulée par le Sous-Comité du commerce du poisson à sa 18^e session en ce qui concerne la diffusion des informations.

34. Les indications géographiques (IG) sont des instruments de commercialisation collectifs et volontaires qui permettent aux petits exploitants d'établir des normes adaptées aux conditions locales et aux caractéristiques spécifiques de leurs produits. Environ 8 600 IG sont enregistrées à l'échelle mondiale, mais seulement 6 pour cent des produits alimentaires qui en portent une sont d'origine aquatique. La FAO élabore actuellement un document technique qui met en évidence l'utilité des IG s'agissant de faciliter l'accès durable aux marchés des produits alimentaires aquatiques. L'objectif de ce document est de fournir des informations sur les facteurs de réussite des IG, les défis qui se présentent dans le domaine des IG et le potentiel de contribution de celles-ci à la durabilité économique, sociale et environnementale. Un webinaire international sur le thème «Réaliser le potentiel des indications géographiques afin de promouvoir la durabilité des chaînes de valeur des produits comestibles de la mer» a été organisé en novembre 2021 afin d'étayer ce document technique¹⁹. Ce webinaire a rassemblé plus de 70 participants provenant de 32 pays et il a permis de recueillir des vues sur les projets de conclusions, d'études de cas et de recommandations.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022)

35. L'AIPAA 2022 a souligné l'importance de la pêche et de l'aquaculture artisanales pour les systèmes alimentaires, les moyens d'existence, la culture, et l'environnement. Elle a été une véritable initiative internationale, marquée par 266 manifestations dans 68 pays.

36. Les artisans pêcheurs, les petits pisciculteurs et les travailleurs du secteur de la pêche artisanale ont contribué aux recommandations issues de l'AIPAA 2022 en rappelant que «l'accès aux marchés, une infrastructure adaptée et des chaînes de valeur inclusives permettent aux pêcheurs, aux pisciculteurs et aux travailleurs du secteur de proposer plus facilement des produits de qualité élevée à des prix abordables, et favorisent le développement économique et la création d'emplois»²⁰. Ils ont demandé la poursuite des efforts visant à faire mieux connaître les pratiques durables qui permettent de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture et de multiplier les possibilités de création de revenus, à améliorer l'accès aux ressources financières et aux marchés, et à accroître la représentation de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans les processus de prise de décision au moyen de l'auto-organisation et de l'action collective à toutes les étapes de la chaîne de valeur.

37. Dans le cadre de l'AIPAA 2022, il a été recommandé d'organiser un sommet sur la pêche artisanale, qui soit une manifestation participative permettant aux acteurs de la pêche artisanale et à d'autres parties de se réunir et d'œuvrer collectivement à l'avancement de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Le Comité des pêches s'est félicité du Sommet sur la pêche artisanale organisé en septembre 2022 avec le soutien de la FAO et a recommandé qu'une nouvelle édition soit

¹⁸ <https://seminars.iamz.ciheam.org/certificationiyafa2022/programme/>.

¹⁹ <https://www.fao.org/in-action/globefish/news-events/details-events/en/c/1628199/>.

²⁰ <https://www.fao.org/artisanal-fisheries-aquaculture-2022/home/fr/>.

tenue tous les deux ans avant ses sessions²¹. Lors du prochain Sommet sur la pêche artisanale, en juillet 2024, les partenaires fêteront le 10^e anniversaire des Directives sur la pêche artisanale, réfléchiront aux progrès et aux défis de ce secteur, et profiteront de la dynamique en cours pour donner aux artisans pêcheurs, aux petits pisciculteurs et aux travailleurs du secteur de la pêche artisanale les moyens de réaliser une transformation bleue inclusive et équitable²².

Plan d'action national pour la pêche artisanale

38. Un plan d'action national pour la pêche artisanale est une approche participative et systématique de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale au niveau national. Cette démarche multipartite vise à recenser les difficultés et les possibilités qui concernent la pêche artisanale et à convenir d'interventions stratégiques en conséquence, en mettant notamment l'accent sur les chaînes de valeur, les activités après capture et le commerce. La FAO a apporté son concours à l'élaboration d'un plan d'action national pour la pêche artisanale en Namibie et en République-Unie de Tanzanie et prête actuellement son appui à des processus similaires à Madagascar, au Malawi, en Ouganda et aux Philippines. L'Organisation parachèvera et publiera une boîte à outils gratuite et simple d'utilisation, destinée à faciliter l'élaboration de ces plans d'action nationaux.

Base de données SSF Lex

39. En septembre 2023, la FAO a présenté SSF Lex, une nouvelle base de données sur les cadres juridiques et les politiques en matière de pêche artisanale qui contribue à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale²³. Cet outil comporte des profils de pays assortis des cadres réglementaires nationaux en vigueur, notamment ceux relatifs aux chaînes de valeur, aux activités après capture et au commerce.

²¹ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CC3652FR>.

²² <https://www.fao.org/3/cc0459en/cc0459en.pdf>.

²³ <https://ssflex.fao.org/>.